

# Résumé

Programmes de baccalauréat et maîtrise en psychoéducation

Février 2023

### Description sommaire du programme

Le contenu des programmes de baccalauréat et de maitrise en psychoéducation s'articule autour d'une contrainte importante : les exigences de formation de l'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OPPQ), celui-ci donnant droit au permis d'exercice émis par l'OPPQ. L'OPPQ exige des contenus qui peuvent être organisés assez librement. En combinant les deux programmes, ces exigences mobilisent 93 crédits sur un total de 135, soit environ 70 % des crédits.

Bien que les deux programmes soient distincts, la structure de la formation prévoit une acquisition graduelle des connaissances et du développement des compétences sur l'ensemble des cinq années de formation afin de former des professionnelles et des professionnels compétents. Ces programmes ont donc été configurés dans la perspective d'un parcours continu de cinq ans, qui répondent aux exigences requises pour l'obtention d'un titre professionnel en psychoéducation, tout en offrant une solide formation professionnelle initiale pour quiconque souhaite intégrer le marché du travail après trois ans d'études et l'obtention d'un diplôme de baccalauréat en psychoéducation. Alors que le baccalauréat (90 crédits) n'est offert qu'au campus principal à Sherbrooke, la maitrise (45 crédits), qui intègre un cheminement professionnel et un cheminement de type recherche, est offerte au campus principal et au campus Longueuil.

Les activités pédagogiques du programme de baccalauréat en psychoéducation se répartissent dans quatre domaines de formation désignés comme bloc de cours dans la fiche signalétique du programme. Quatre activités pédagogiques de 6 crédits chacune (sessions 3 à 6) forment le domaine du Développement et fonctionnement adaptatif de l'enfant. Le domaine de l'évaluation psychoéducative intègre six activités pédagogiques pour un total de 19 crédits. Deux cours de ce domaine sont offerts en première année et sont annualisés. Ils sont suivis de quatre cours de deux crédits chacun (sessions 3 à 6). Le domaine de l'approche scientifique est constitué de cinq activités pédagogiques, dont une annualisée en première année (6 crédits) et quatre de 2 crédits chacune (sessions 3 à 6). Enfin, le domaine de l'intervention psychoéducative intègre la formation pratique et les notions plus théoriques relatives à la planification et à l'organisation de l'intervention psychoéducative. Les activités pédagogiques qui portent sur les théories de l'intervention comptent 17 crédits répartis dans neuf activités pédagogiques sur l'ensemble des trois années, alors que les activités pratiques sont présentes toutes les sessions, en plus d'une activité synthèse à la fin de la première année, pour un total de sept activités pratiques et 16 crédits.

Outre cette répartition en domaines de formation, le programme de baccalauréat a été conçu de manière à couvrir les fondements de la psychoéducation et l'initiation à la profession en première année, soit une activité en intervention psychoéducative (PSE190-5 crédits), une activité en approche scientifique (PSE161-6 crédits), deux activités en évaluation psychoéducative (PSE170, PSE171-11 crédits) et deux stages de prise de contact avec une clientèle en difficultés d'adaptation (3 crédits à l'automne et 3 crédits à l'hiver). Au terme de cette année, l'activité synthèse (2 crédits) a pour but de favoriser l'intégration des connaissances théoriques et pratiques abordées et d'évaluer le niveau d'intégration de ces contenus et de ces habiletés pratiques dans le domaine de la relation d'aide. Les quatre autres sessions du baccalauréat ont été construites sur le même patron, constitué d'activités pédagogiques sur le développement et le fonctionnement adaptatif de l'enfant (6 crédits), l'évaluation psychoéducative (2 crédits), l'approche scientifique (2 crédits), les théories de l'intervention (2 crédits), les programmes probants (1 crédit) et une activité pratique (stage à la clinique universitaire) (2 crédits). Chaque session se distingue par le fait que les contenus sont appliqués à une différente tranche développementale (session 3 :

période de 0 à 3 ans ; session 4 : période de 3 à 7 ans ; session 5 : période de 7 à 12 ans ; session 6 : période de 12 à 18 ans). La section 8 décrit la structure détaillée du programme.

Le programme de maitrise en psychoéducation a été conçu pour que la totalité des activités pédagogiques de type cours et le dépôt du projet de mémoire (pour les personnes étudiantes du profil recherche) se déroulent en première année, alors que la deuxième année est consacrée aux stages et à la rédaction du travail final ou à la poursuite du mémoire de recherche. Afin de répondre à la fois aux valeurs et aux intérêts de l'équipe professorale et dans l'optique d'offrir une formation complète et intégrée répondant aux prérogatives de l'OPPQ, les étudiantes et les étudiants ne suivent que les activités pédagogiques de leur programme, celles-ci étant toutes obligatoires pour les étudiants et les étudiantes du cheminement de type cours alors que celles et ceux du cheminement de type recherche choisissent une activité parmi les cinq qui ne sont pas obligatoires. Ainsi, le programme prévoit un tronc commun de 24 crédits suivi de 21 crédits d'activités pédagogiques obligatoires pour le cheminement de type cours, dont 6 crédits de séminaires menant à la production du travail final ou de 18 crédits d'activités pédagogiques obligatoires pour le cheminement de type recherche, incluant un projet et un mémoire de recherche (6 + 9 crédits) et un cours à option tiré du cheminement de type cours.

### Les objectifs généraux du baccalauréat visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

• d'acquérir une formation en psychoéducation pour la prévention et la réadaptation psychosociale des personnes en difficulté d'adaptation.

### Et plus spécifiquement :

- d'acquérir des connaissances sur les fondements théoriques et scientifiques du développement de la personne, au plan social, affectif et cognitif, en considérant le développement normal et pathologique, les facteurs associés et la mesure de l'inadaptation;
- d'acquérir les habiletés nécessaires à l'évaluation des inadaptations psychosociales et à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation des interventions psychoéducatives préventives et curatives.

### Les objectifs généraux de la maîtrise visent à permettre à l'étudiante ou à l'étudiant :

- de poursuivre l'acquisition de connaissances en méthodologie de la recherche;
- de poursuivre l'acquisition de connaissances sur la dynamique adaptative des individus et des groupes avec leur environnement;
- de poursuivre le développement de compétences professionnelles en lien avec la pratique de la psychoéducation;
- d'élaborer et de réaliser un projet de recherche ou d'intervention;
- de développer les habiletés requises pour la poursuite d'études doctorales, le cas échéant.
- de se préparer à l'exercice de la profession de psychoéducatrice ou psychoéducateur en développant les compétences suivantes :
  - évaluer les capacités, les risques ou les difficultés d'adaptation psychosociale des personnes;
  - effectuer les opérations professionnelles d'observation, d'évaluation, de planification, d'organisation, d'animation, d'utilisation et de communication propres à l'intervention psychoéducative;
  - soutenir, conseiller ou assister des personnes, des familles ou des groupes en difficulté d'adaptation psychosociale;
  - concevoir, implanter et évaluer des interventions préventives ou rééducatives selon différentes modalités et dans différents milieux et contextes d'intervention;
  - développer les compétences requises pour agir comme conseil auprès d'autres acteurs de l'intervention et de l'organisation;
  - communiquer efficacement les résultats de ses évaluations et de ses interventions, tant à l'oral qu'à l'écrit, auprès de la clientèle et des partenaires de l'intervention ou de la recherche;
  - analyser de façon critique des travaux publiés sur des sujets reliés à son domaine d'intervention ou de recherche;
  - o gérer sa pratique professionnelle de manière rigoureuse et éthique.

# Membres du comité d'évaluation de programme

Dans l'ensemble, l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maitrise en psychoéducation respecte la démarche normalement attendue dans le cadre du processus d'évaluation périodique.

La composition du comité d'évaluation de programme (CEP) est conforme à la *Politique d'évaluation périodique des programmes*. Les personnes suivantes constituaient le comité :

| Noms                | Titre et rôle dans le CEP   |
|---------------------|---|
| Daphnée Bédard      | Étudiante à la maitrise, cheminement recherche, campus de Longueuil   |
| Karine Gagné        | Chargée de cours dans le programme de baccalauréat, campus de Sherbrooke  |
| Marie-Josée Letarte | Professeure, présidente du CÉP  |
| Katherine Pascuzzo  | Professeure au Département de psychoéducation, responsable du domaine développement et fonctionnement adaptatif du baccalauréat et responsable du programme de baccalauréat |
| Malaurie Sheehy     | Étudiante à la maitrise, cheminement professionnel, campus de Sherbrooke  |
| Chloé Sirois        | Étudiante au baccalauréat, campus de Sherbrooke   |
| Deborah Ummel       | Professeure au Département de psychoéducation   |
| Michel Valiquette   | Chargé de cours dans le programme de maitrise, campus de Longueuil  |
| Éric Yergeau        | Professeur au Département d'orientation professionnelle, membre externe   |

Toutes les approbations attendues ont été reçues, soit l'approbation facultaire du rapport d'autoévaluation avant la visite d'expertise et l'approbation du rapport final par le conseil de faculté.

Le CCE a reçu tous les documents nécessaires à l'examen du dossier : rapport d'autoévaluation et annexes, rapports des personnes expertes externes et plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations.

### Contexte

La psychoéducation a vu le jour au début des années 1950. Les professionnelles et professionnels de la psychoéducation travaillaient alors presque exclusivement dans les internats pour jeunes présentant des problèmes d'adaptation. La base de connaissances constituée au fil des années, notamment en psychologie du développement individuel et de groupe, en éducation et en pédagogie, de même que l'élaboration progressive de modèles thérapeutiques expérimentés directement sur le terrain ont constitué le curriculum des premières formations offertes dans un cadre universitaire. D'abord à l'Université de Montréal, puis à Sherbrooke et dans trois universités du réseau des universités du Québec (Trois-Rivières, Outaouais, Abitibi-Témiscamingue), la psychoéducation a trouvé sa place dans l'enseignement supérieur au Québec. C'est en 1957, avec la mise en œuvre d'un programme de certificat d'éducation spécialisée, que la psychoéducation s'est implantée à l'Université de Sherbrooke. Le premier baccalauréat en psychoéducation a vu le jour en 1962. À cette époque, le rôle des professionnels dans la société a été clairement défini et les cadres de référence théoriques faisaient généralement consensus dans les milieux de formation et d'intervention.

Parallèlement à l'évolution des pratiques d'intervention auprès des jeunes ayant des problèmes d'adaptation, la psychoéducation a évolué, de même que la formation en psychoéducation. L'arrivée de l'Ordre des conseillers et conseillères d'orientation et des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec (OCCOPPQ), en septembre 2000, a marqué un tournant majeur pour la profession. Outre l'importance de cette instance pour la pratique professionnelle, ce changement a entrainé des conséquences majeures pour la formation en psychoéducation. Parmi celles-ci, l'obligation, pour porter le titre de psychoéducatrice ou psychoéducateur, d'obtenir un diplôme de maitrise avec stages (condition d'accès à l'ordre professionnel) et, pour les responsables de programmes en psychoéducation, la volonté de définir les compétences professionnelles requises de la part des psychoéducatrices et des psychoéducateurs. Le 8 décembre 2010, l'OCCOPPQ est devenu l'OPPQ. L'adoption de la loi 21, en 2012, a redéfini le

champ de pratique des psychoéducatrices et psychoéducateurs de même que des autres professions concernées. En effet, cette loi donne accès, sous certaines conditions, au titre de psychoéducateur-psychothérapeute et à la pratique de la psychothérapie et leur réserve des activités à risque de préjudice (site de l'OPPQ).

En tant que programme distinct, la maitrise en psychoéducation existe à l'Université de Sherbrooke depuis 1996. Cependant, dès 1987, des études de deuxième cycle en adaptation scolaire et sociale, ainsi qu'en psychoéducation, pouvaient être entreprises à l'intérieur du programme de *Maitrise en éducation spécialisée*. Les professeures et les professeurs du Département d'éducation spécialisée ont toutefois signalé des difficultés d'ordre pédagogique telles que des disparités dans les connaissances des étudiantes et des étudiants, des intérêts de formation différents et des objectifs des programmes en adaptation scolaire et en psychoéducation plus éloignés que prévus. Ces difficultés ont peu à peu mené les professeures et les professeurs à apporter, à partir de 1993, des modifications à la fiche signalétique dans le but d'assurer la cohérence interne des deux programmes ainsi qu'une gestion distincte. En 1996, un changement s'opère : la maitrise professionnelle en psychoéducation prend naissance indépendamment de la maitrise en éducation spécialisée.

Pour donner suite à l'évaluation des programmes de baccalauréat et de maitrise en psychoéducation, déposée en août 2005, mais adoptée au conseil de faculté en janvier 2008, le Département de psychoéducation a procédé à une révision majeure du programme de baccalauréat (implantation progressive complète à partir de la cohorte ayant débuté en septembre 2012) et à une révision mineure de la maitrise (implantation graduelle de septembre 2015 à 2016). Cela découlait des trois principales recommandations du rapport, à savoir :

- 1. Revoir la distinction et la complémentarité des programmes de baccalauréat et de maitrise dans l'optique d'une formation intégrée sur cinq ans;
- 2. Revoir les objectifs de formation de chacun des programmes de manière à bien distinguer les deux cycles d'études tout en rendant plus explicite la finalité générale de la formation (former un professionnel de l'intervention directe et participante) et les trois dimensions autour desquelles s'articulent les deux programmes de formation (les connaissances; l'utilisation des connaissances dans l'action professionnelle; les qualités personnelles et professionnelles);
- 3. Réviser le curriculum de chacun des programmes sur cette base en veillant à ce que:
  - a) les activités et les connaissances proposées contribuent de manière explicite et le plus directement possible au profil professionnel défini par la finalité de la formation;
  - b) un élagage de contenus soit fait afin de réserver des espaces et du temps pour investir davantage les dimensions du profil consacrées à l'utilisation des connaissances et au développement des qualités personnelles et professionnelles, et ce, non seulement dans les activités réservées aux stages;
  - c) des activités d'intégration soient prévues plus tôt et plus fréquemment dans le cheminement des études de manière à améliorer l'intégration des dimensions théoriques, scientifiques et pratiques tout au long de la formation;
  - d) des activités réparties sur l'ensemble de la formation se centrent sur la maitrise des processus d'intervention en contexte réel et dans une perspective d'intervention directe et participante;
  - e) des activités soient prévues pour entraîner plus systématiquement les étudiantes et les étudiants à aborder les opérations professionnelles avec une approche scientifique.

Tableau 1 : Principales modifications apportées au programme depuis la dernière évaluation périodique (ou depuis la création du programme)

| Date ou période        | Modifications   |
|------------------------|---|
| Baccalauréat           | Création de quatre activités pédagogiques de 2 crédits officialisant les laboratoires de formation      |
| 2015                   | pratique déjà prévus au programme comme activités pédagogiques distinctes.                              |
|                        | Précision des titres de cours génériques initialement adoptés et de la description des contenus.        |
|                        | Inscription de la condition de poursuite du programme à la fiche signalétique.                          |
|                        | Définition des préalables dans le cheminement des études.   |
| Baccalauréat           | Restructuration des cours du domaine de l'intervention pour les distinguer des cours sur l'intervention |
| Automne 2015           | psychoéducative.  |
| Baccalauréat           | Le domaine du développement est devenu le domaine du développement et fonctionnement adaptatif          |
| Automne 2020           | de l'enfant.  |
| Baccalauréat           | À la suite d'un échec de l'examen synthèse (PSE195), il n'y a plus de suspension d'une année.           |
| Automne 2020           | Ajout de l'activité PSE196 ayant pour but d'accompagner la personne qui aurait échoué PSE195, avant     |
|                        | la reprise du PSE195 à l'hiver suivant.   |
| Maitrise               | Cours retirés : PSE709, PSE805, PSE808, PSE716, PSE717, PSE821, PSE822, PSE807, PSE816                  |
| (modifications sur 2   | Cours ajoutés : PSE810 (a déjà existé), PSE831 (ancien PSE805), PSE836 (ancien PSE717), PSE833, PSE834, |
| ans, à partir de 2015) | PSE835 et PSE832 (nouveaux), PSE827 (ancien PSE822), PSE826 (ancien PSE821). Certains cours ont         |
|                        | changé de sigle, comme PSE807 qui est devenu PSE830.  |
|                        | Au cheminement professionnel, tous les cours sont devenus obligatoires.                                 |
|                        | Au cheminement recherche, un seul cours à option, contrairement à trois auparavant.                     |
|                        | Le nombre de crédits alloué aux activités de recherche varie de la version 04 (avant) à 06 (après).     |

# La visite des experts (novembre 2021)

Les personnes expertes externes ont rencontré les parties prenantes de la Faculté d'éducation les 10 et 11 novembre 2021. La visite a eu lieu en présence au campus de Sherbrooke. Les personnes suivantes ont agi à titre d'expertes externes :

- M<sup>me</sup> Annie Bérubé, professeure au Département de psychoéducation et de psychologie de l'Université du Québec en Outaouais;
- M. Stéphane Cantin, professeur à l'École de psychoéducation de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal.

Au cours de ces journées, les professeurs Bérubé et Cantin ont pu s'entretenir avec la direction facultaire, le CEP, des personnes étudiantes et enseignantes ainsi que les responsables des programmes.

Les personnes expertes externes ont effectué un travail rigoureux en partageant de nombreuses pistes d'amélioration qui furent utiles au CEP pour appuyer ses recommandations. Les deux personnes expertes externes ont brossé un portrait assez similaire de la pertinence et de la qualité du programme, quoique l'une d'elles a réalisé un rapport beaucoup plus développé que l'autre.

### Le rapport final d'évaluation

À la lumière des diagnostics de pertinence et de qualité effectués dans le rapport d'autoévaluation et en tenant compte des avis d'expertise externe, le CEP formule les sept recommandations suivantes :

### Thème 1 : Contenu et structure du programme

 <u>Recommandation 1</u>: S'assurer que toutes les compétences essentielles à l'exercice de la psychoéducation sont et demeurent à jour dans les formations offertes aux étudiantes et étudiants de premier et deuxième cycle.

- Recommandation 2: Intégrer des connaissances en lien avec l'intervention auprès de clientèles issues de cultures minoritaires et des Premiers Peuples au développement des compétences des personnes étudiantes aux deux cycles d'études en psychoéducation.
- Recommandation 3 : S'assurer de la cohérence pédagogique entre les méthodes d'évaluation, les méthodes pédagogiques et les compétences à développer en psychoéducation.

### Thème 2 : Stage et insertion professionnelle

- <u>Recommandation 4</u>: BACCALAURÉAT: Repenser la formule de stage, actuellement offerte à 100 % en clinique universitaire.
- Recommandation 5 : BACCALAURÉAT et MAÎTRISE : Favoriser le développement d'une identité professionnelle forte et le jugement clinique des futurs professionnels et professionnelles de la psychoéducation.

### Thème 3 : Partenariats (internes et externes)

 <u>Recommandation 6</u>: Examiner la pertinence et la nécessité de développer des partenariats officiels à l'intérieur et à l'extérieur de l'Université.

#### Thème 4 : Gestion et ressources allouées aux programmes

• Recommandation 7 : Alléger les processus de gestion des programmes.

#### Les décisions institutionnelles

Le rapport final, le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations de l'évaluation ont été adoptés par le conseil de la Faculté d'éducation lors de sa séance du 7 juin 2022.

L'ensemble du dossier de cette évaluation périodique a été soumis au comité du conseil des études (CCE), chargé des dossiers d'évaluation périodique, en décembre 2022. Le comité a reconnu que la démarche d'évaluation de ces programmes respectait dans l'ensemble les exigences de la *Politique d'évaluation périodique des programmes* (Politique 2500-007) de l'Université.

Le rapport synthèse de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en psychoéducation ainsi que le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations ont été soumis, dans un premier temps au conseil de la recherche pour avis et dans un second temps au conseil des études (CE) qui a adopté l'évaluation périodique et ses conclusions lors de sa séance du 25 janvier 2023.

Lors de sa réunion du 8 février 2023, à la recommandation du conseil des études, le conseil universitaire (CU) a approuvé le plan d'action pour la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation périodique des programmes de baccalauréat et maîtrise en psychoéducation.

Le Secrétariat de l'évaluation périodique des programmes